

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 27 Rabia (II) 1448
9 Octobre 2026

N° 125

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	3094
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	3094
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	3096
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	3102
Homologation de résolutions	3104
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	3105
Avis aux créanciers.....	3109
Convocations	
Sociétés anonymes	3111
Autres sociétés	3114
Divers	
Avis au public.....	3114

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Notice au public

N°/R 631/2026

Date : 16/09/2026

Désignation sociale de la société communautaire : Société Communautaire Locale El Sahl

Catégorie de la société : Locale

Montant du capital social de la société souscriptible : 5000.00 DT

Adresse prévue du siège social de la société : Route d'El Ouerasnia

Objet de l'activité de la société : Projet agricole intégré

Durée prévue de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de contrat constitutif type : 21/05/2026

Nombre de parts nominales à souscrire : 10

Valeur nominale des parts : 500.00 DT

Etablissement bancaire (Succursale régionale de l'établissement bancaire) : Banque Nationale Agricole - Ben Guerdane

Délai ouvert pour la souscription : Du 01/10/2026 au 30/10/2026

Avantages réservés tels que stipulés dans le contrat constitutif type : Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et de l'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la distribution des bénéfices et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'Assemblée Générale Constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'Assemblée Générale Constitutive : Selon le texte de la convocation.

LISTE DES FONDATEURS :

Nom et prénom :

Mabrouk Fares : Délégation Ben Guerdane, Gouvernorat Médenine, Adresse El Ouersnia

Mazen Lafi : Délégation Ben Guerdane, Gouvernorat Médenine, Adresse Cité 9 Avril

Hamdi Kdiri : Délégation Ben Guerdane, Gouvernorat Médenine, Adresse Essiyah

Adnen Jery : Délégation Ben Guerdane, Gouvernorat Médenine, Adresse Tabii.

2026R02939SODB1

Avis au public

Référence : 2026/327

Date : 20/09/2026

Dénomination sociale : Société communautaire régionale des Arts, de la Culture et des loisirs

Catégorie de la Société : Régionale

Capital Social : 10000.00 (dix mille dinars)

Adresse du siège social : Immeuble 3, n°18, Rue Hedi Khfacha, Cité Erriadh, Sousse

Objet de la société : Culture et loisirs

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôts du projet des statuts : 17/04/2026

Nombre de parts souscrites : 15

Valeur nominale des parts : 666.67

Banque (agence) : Banque de l'Aman - Agence Trocadéro Sousse

Période de souscription : Du 26/09/2026 au 10/10/2026

Avantages particuliers prévus dans les statuts : Non

Participation aux assemblées générales et droit de vote (sous condition) : Oui

Conditions relatives à la répartition des bénéfices et constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Moez El Ameri : Délégation Sousse Erriadh, Gouvernorat Sousse, Adresse Immeuble n°18, Rue hedi khafcha, Cité Erriadh - Sousse.

Arij El Ameri : Délégation Sousse Erriadh, Gouvernorat Sousse, Adresse Immeuble n°18, Rue hedi khafcha, Cité Erriadh - Sousse

Sofien El Hanechi : Délégation Sousse sidi Abedlhmid, Gouvernorat Sousse, Adresse Rue Hassan kaïd Essoussi n°42, Sousse 4061.

2026S01345SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société de Gestion du Complexe Industriel & Technologique de Médenine

S.A au capital de 3.700.000

Siège social : Route de Gabès Km 03 Médenine

Identifiant Unique : 1193052P

Selon procès-verbal du Conseil d'Administration réuni le 16 septembre 2026 au Centre Elife à Djerba, enregistré à la recette des Finances de Médenine le 17 septembre 2026 sous le N°26705471, quittance N°M089532, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 23 septembre 2026, il a été décidé la nomination de Mr Habib OURIEMMI en tant qu'Administrateur Délégué afin d'assurer la gestion courante de la Société pour une période de trois (3) mois à compter du 04 septembre 2026 jusqu'au 03 décembre 2026 avec les pouvoirs les plus étendus.

2026R02918SANB2

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

Société de Promotion Immobilière "EL MADINA"

S.A. AU CAPITAL DE 900.000 DINARS

Siège Social : 36, Boulevard Hédi Nouria Résidence Ghassen- Cité Ennasr II - 2037 Ariana

MATRICULE FISCAL 024515C/P/M/000

IDENTIFIANT UNIQUE : 0024515C

Suivant procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société de Promotion Immobilière EL MADINA tenue le Mercredi 23 Septembre 2026 à 10 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration de la Société de Promotion Immobilière «EL MADINA» s'est réuni au siège de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE, 5 rue de Syrie - TUNIS, enregistré le 29.09.2026, à la Recette des Finances El Menzah 6, sous le numéro 26707554 - quittance n°113729 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 01.10.2026, il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de Mr. Sofiane GHATTASSI en qualité de Directeur Général de la Société de Promotion Immobilière «EL MADINA» à compter du 1er Octobre 2026 avec fixation de ses pouvoirs, ses émoluments et ses avantages.

2026R02930SANB2

Réalisation de l'augmentation de capital

YADIS HOLDING

SA au capital de 16500 000 dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs

ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique au Registre National des Entreprises : 0964787G

N° Affiliation CNSS : 269352 - 80

1- En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24

Juillet 2026, enregistré à la recette des finances de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 27 Juillet 2026 sous N°26502568 Quittance N°6092, il a été décidé :

- l'augmentation du capital social en numéraire d'un montant de deux millions de dinars pour le porter à dix-huit millions cinq cent mille dinars par voie d'émission de 125 000 actions nouvelles de 16 dinars chacune libérés entièrement à la souscription.

- la modification de l'article 6 des statuts.

2- La déclaration de souscription et de versement a été effectuée devant le receveur de l'enregistrement des actes de sociétés - 1er Bureau de Tunis le 04 Septembre 2026 et enregistrée le même jour sous N°26802909, Quittance N° 6745.

Des exemplaires des documents précités, accompagnés de la liste des souscripteurs, ont été déposés au Centre National du registre des entreprises le 04 Septembre 2026.

2026403445SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Arrêt immédiat des fonctions du

GERANT ET DESIGNATION D'UN NOUVEAU GERANT

SOCIETE TUNISIENNE DES PRODUITS ALIMENTAIRES «SOTUPRAL»

Forme juridique : Société à responsabilité limitée SARL

Capital social : 12.000 DT

Siège social : 01 RUE IBN ROCHD EL BAHR LAZREG SIDI DAOUD LA MARSA, TUNIS

Identifiant Unique : 1056287S

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 octobre 2026 (enregistré à la recette des finances Menzel Bourguiba à la même date sous le n°26702723 Quittance n°M080375 et dont une copie a été déposée auprès du registre national des entreprises RNE en date du 4 octobre 2026), les associés de la société ont décidé ce qui suit :

1. Fin immédiate des fonctions de Monsieur Tahar CHEFFI titulaire de la CIN n°00116640 en sa qualité de gérant de la société avec effet immédiat, votée à une majorité de 99 % des associés, avec décision de poursuites judiciaires à son encontre et sans lui octroyer de quitus de sa gestion.

2. La nomination de Monsieur Khaled HACHED, titulaire de la CIN n°04706981 délivrée le 23 Octobre 2025, demeurant à Résidence Abir Appartement B8.0 Jardins de Carthage Tunis, en qualité de nouveau gérant de la société pour une durée de 3 ans avec effet immédiat.

2026R02909SRLB2

SOCIETE MASA DE VENTE PRODUIT ALIMENTAIRE EN GROS - SRL

Au capital de 10000 Dinars

Siège social : AVENUE YASSER ARAFET 8080 Menzel Temime

MF : 1799182P

Suivant PV de l'AGE tenue le 25/09/2026 enregistré à la recette des finances de MENZEL TEMIME le 28/09/2026 sous le n°26502869 reçu N°M081084, dont une copie a été déposée au RNE le 30/09/2026 dont numéro 2026154546, et il a été décidé la dissolution de la société avant le terme et la nomination de Monsieur SAHBI MEJRI CIN N°06474623 en qualité de liquidateur. Tous les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais légaux après la parution de cet avis au JORT à l'adresse suivante : AVENUE YASSER ARAFET 8080 Menzel Temime.

2026R02917SRLB2

DISSOLUTION

Société PAKTY Tunisia

SARL AU CAPITAL DE 2.000 DT

Immeuble SAADI Tour CD App N° 29 C El Menzah 4 Tunis - Tunisie

M. FISCAL N°: 1847091 H/A/M/000

R.N.E : 1847091 H

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société PAKTY Tunisia en date

du 05 Mai 2026, enregistré à la recette des finances Cité Mahrajene en date du 25 Septembre 2026, sous le numéro 26504859 quittance n°51823, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le numéro 2026p92897643, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la désignation en qualité de liquidateur Mr DHAOUI Abderraouf, titulaire de la carte d'identité nationale n°03049818 avec les pouvoirs les plus étendus.

Les créanciers peuvent faire déclaration de leurs créances et présenter au liquidateur les justificatifs de leurs créances dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la date de cette publication à l'adresse de liquidation : 48 Avenue Taher Ben Achour Mutuelleville Tunis 2082 Tél : 98 327 326.

2026403456SRLB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

OUVERTURE DE SOUSCRIPTION

Conformément aux dispositions de la législation en vigueur relative aux sociétés communautaires, la société communautaire locale «Al Safaa» à Hajeb El Ayoun informe toutes les personnes souhaitant y adhérer qu'il a été décidé de procéder à la réouverture de la souscription au capital de la société, afin de compléter le capital nécessaire à la réalisation de son projet.

Siège social : Délégation de Hajeb El Ayoun, El Ghouiba El Manar, gouvernement de Kairouan.

Objet de la société : Projet agricole intégré.

Capital de la société : 5.000.000 Dinars.

Valeur d'une part sociale : 500.000 Dinars.

Délai de souscription : 30 jours à compter de la date du présent avis.

Pour tout renseignement, veuillez contacter Monsieur El Wardi Jammali au numéro suivant : 95331458.

2026S01343SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé signé le 03/10/2026 et enregistré à la recette de Mourouj le 05/10/2026 (Quittance n°M079156, Enregistrement n°26204220), M. Laarbi Khelifi titulaire de la CIN n°04732778, demeurant à la Rue des Oliviers n°14 Mourouj 1, Ben Arous, a vendu à M. Nazih Mkaddem titulaire de CIN n°06531880, tout le fonds de commerce sis à l'Avenue Mahdia n°120, Résidence Salma, Mourouj 1, Ben Arous, exploité au commerce de volailles et dérivés.

Les oppositions sont acceptées chez le mandataire du vendeur M. Nizar Khelifi à son adresse sise au n°15 Rue 10460 Cité Ennour Tunis, et à l'adresse du fonds de commerce vendu, et ce dans un délai de 20 jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Al-chourouk» du 07/10/2026.

2026R02906FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 20 août 2026, enregistré à la recette des Finances de la Marsa le 24 août 2026, sous le numéro d'enregistrement 26205736, quittance numéro 108392 Mme Imen Chokri, demeurant à Elkaria, Sidi Aich, Gafsa, a vendu à Mme Afef Kassabi, demeurant au 26, rue de Rome, la Marsa ouest, Tunis, tout le fonds de commerce exploité dans l'activité de la vente des fruits secs, situé à la rue Venise, cité Erriadh, la Marsa, Tunis. Les oppositions seront recevables dans le délai de 20 jours à compter de la publication de la présente annonce

au journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse de l'acheteuse sis au 26 rue de Rome, la Marsa ouest, Tunis.

Le présent avis a été publié dans le quotidien «Le quotidien» et dans le quotidien «Echourouk» du 7 octobre 2026.

2026R02907FCCC2

DONATION DE PARTS DANS UN FONDS DE COMMERCE

Suivant acte de donation daté du 28 octobre 2025, établi par les deux notaires maître Sofiene Ben Rabaa et son Assesseur enregistré à la recette des finances El Jazira Tunis le 10 Septembre 2026 Quittance n°M053766 Madame Fayza Bhihia (CIN n°07002263) et Madame Dalila Rezgui (CIN n°04668061) ont cédé à titre de donation à Moez Rezgui (CIN n°04706457) leurs parts dans le fonds de commerce sis au 01 rue Sidi Mansour Tunis destiné à exercer l'activité de boulangerie traditionnelle كوشة avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur à son adresse 28 rue musée Ragada Saida Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis est publié aux journaux Achourouk et la Presse du 2/10/2026.

2026R02908FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing- privé du 08-09-2026 enregistré à la recette des finances de Nabeul le 21-09-2026 (reçu n°M97742, enregistrement n°26205357), mokhles ben mahmoud titulaire du CIN n°08764776, a vendu à la société jazi raafat 05 société à responsabilité limitée son adresse élu à Nabeul centre représentée par son gérant rochdi jazi titulaire de la CIN n°14412988, tout le fonds de commerce qui consiste en un "café" exploité au local n°24-11 au 1er étage à Nabeul centre avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Le prix de vente est consigné chez l'acheteur en son adresse au local n°24-11 au 1er étage Nabeul centre où peuvent être reçu les oppositions dans le délai du 20 jours de la publication de cette annonce au JORT.

2026R02910FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé légalisé auprès de la municipalité de Sbiba daté le 22/09/2026 N° 11354 enregistré à la recette des finances de Sbiba en date du 24/09/2026, N° de quittance M035367 N° d'enregistrement 26201103, Mme Souhir fille Moncef Samaali N° C.I.N 12645443 a vendu à Mr Taoufik Ben Moncef Samaali N° C.I.N 12659497, La totalité du fonds de commerce avec tous les éléments, destiné pour vente des plats Fast-food et des pâtisseries, dans le local sis à la Rue Al-Qods, Sbiba.

Toutes les oppositions sont à recevoir au nom du maître Nidhal Kasdali l'avocat sis à la Rue Abou Baker Fourati Sbiba, dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 06/10/2026.

2026R02911FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 27 Août 2026 et enregistré à la recette des finances de Bousalem - Jendouba le 14/09/2026 (Reçu N°M052793) (enregistrement N°26201792) Monsieur Fadhel Ben Hassen Ben Taieb AL-FATMI (C.I.N n°07751353) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Atef Ben Mohamed Ben Al-abidi AL-BOUDHILI (C.I.N n°07896284) exploité "Tous Types de Commerce" situé au local Rue Mohamed Ali Bousalem - Jendouba, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au Bureau Maître Nasira OUIHIBI Avocate sise à la Rue Ibn Khaldoun Bousalem - Jendouba dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Alchourouk et Le Quotidien datés le 06/10/2026.

2026R02913FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 27 Août 2026 et enregistré à la recette des finances de Bousalem - Jendouba le 14/09/2026 (Reçu N°M052790) (enregistrement N°26201791) Monsieur Fadhel Ben Hassen Ben Taieb AL-FATMI (C.I.N n°07751353) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Atef Ben Mohamed Ben Al-abidi AL-BOUDHILI (C.I.N n°07896284) exploité "Café" situé au local Rue Mohamed Ali Bousalem Jendouba, RNE - Identifiant Unique N°1862218T, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au Bureau Maître Nasira OUIHIBI Avocate Sise à la Rue Ibn Khaldoun Bousalem - Jendouba dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Alchourouk et Le Quotidien datés le 06/10/2026.

2026R02914FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 01 octobre 2026 et enregistré à la recette des finances Mornag - Ben Arous le 02/10/2026 (Reçu N°M070650) (enregistrement N°26202667) Monsieur Lotfi Ben Al-Habib Ben Al-Manoubi ALLAGUI (C.I.N n°07011029) a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Halima Bent Ali Ben Mohamed Abid C.I.N n°07151446) épouse Mohsen

Ben Kacem exploité "Vente de Volaille" Situé au local N°23 Au Marché Municipal Mornag - Ben Arous, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de L'Acheteur à son adresse du fonds de commerce situé au local N°23 Au Marché Municipal Mornag - Ben Arous dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Alchourouk et Le Quotidien datés le 06/10/2026.

2026R02915FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 30 Septembre 2026 et enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba - Jendouba, le 30/09/2026 Reçu (N°M089276) enregistrement (N°26204265) Monsieur Taher Ben AlAzer Ben Ahmed OUIRGHI (C.I.N n°03788740) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Naoufel Ben Mohamed Ben Al-Mouldi ALOUIRGHI (C.I.N n°13643964) exploité «Activité Commerciale «Situé au local N°13 Au Marché Municipal de Jendouba (RNE, Identifiant Unique : 0549574E), avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de Vendeur à son Adresse située à Cité Saaidia N° 03 El-Jerif - Jendouha et à local du fonds de commerce N°13 Au Marché Municipal de Jendouba dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien datés le 06/10/2026.

2026R02916FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé du 13/2/2025 enregistré à la recette des finances la nouvelle médina sous le

numéro 26201526 reçu m0046849 du 30/7/2026 Mme Zohra rieh en son nom propre et au nom des héritiers a vendu le fonds de commerce à usage «restaurant» nommé "ettahricha" sis à la rue 20 mars au rez-de-chaussée immeuble «azza» Hammam-Lif à monsieur Hsan mahjoubi.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié dans les journaux Echourouk et Le Quotidien le 9/10/2026.

2026R02921FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé, signé par les deux parties et enregistré à la recette des finances de la nouvelle médina le 5/6/2026 sous le n°26202846, quittance n°M04522. Monsieur Elyes Ben Jallal Ben Ammar Saïd a vendu à Monsieur Abd elsalem Ben Boujemâa Ayari la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, affecté à l'activité de vente du détail de fruits secs, exploité dans le local sis au 12 bis, Place du 20 Mars - Ben Arous. Les oppositions, s'il y a lieu devront être formées dans un délai de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, entre les mains de l'acquéreur à l'adresse susmentionnée.

Cette annonce est publiée aux journaux LA PRESSE et ASSAFAFA le 23/07/2026.

2026R02922FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances de Houmt Souk Djerba le 28/09/2026 sous le numéro d'enregistrement 26206112 reçu n°M104177, M. Hamadi Chamakhi titulaire de la CIN

n°13430846, a vendu à Mme Monia Bent Bouaïche Chennaoui titulaire de la CIN n° 05763073 l'ensemble du fonds de commerce consistant en un local commercial de vente de parfums et cadeaux avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue de Bizerte Houmt Souk Djerba.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce susmentionné dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Paru aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 01/10/2026.

2026R02926FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon les documents écrits préparés par le professeur M.Bouزيد AL-Akchi à Sidi Bouزيد avocat à sidi bouزيد dont le contrat est daté le 09/09/2026 et enregistrés auprès de Bureau financier de SIDI Bouزيد à la date du 09/09/2026, sous n°M093815.

Mme Souad Bent Mohamed Ben Othmen Youssfi de nationalité tunisienne née le 12 novembre 1966 à Feriana titulaire de la carte nationale d'identité n°04337670 datée du 9 octobre 2004.

Au profit de Monsieur Mohamed Aziz Ben Mohamed Moncef Ben EL Houssin Dhay de nationalité tunisienne titulaire de la CIN numéro 11636548 délivrée le 18 mai 2022 sis à la rue el haj chafai dhay sidi bouزيد l'ensemble du fonds comprenant ses éléments corporels et incorporels situé quartier AL- WOUROUD 1 sidi bouزيد et représenté par un établissement d'immatriculation au registre de commerce a été vendu au prix de 10000 dinars tunisiens. L'acquéreur commercial immatriculé sous le numéro pourra formuler toute objection dans les locaux de l'établissement vendu dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cette publicité a été publiée dans les journaux AL-SABEH et Le Temps à la date du 24/09/2026 sous le numéro 24692.

2026R02928FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14/07/2026 enregistré à la recette des finances Raoued en date du 03/08/2026, Quittance n°M094735, Enregistrement n°26203972, Monsieur YASSINE BEN MOHAMED NAJIB BEN HASSOUNA titulaire de la carte d'identité nationale numéro 07451529 délivrée à Tunis le 09/05/2018, agissant en son nom pour signature son frère, Monsieur RAMI BEN MOHAMED NAJIB BEN HASSOUNA titulaire de la carte d'identité nationale numéro 07492339 délivrée à Tunis le 11/04/2025.

Vend à Monsieur HAMDY BEN HSSAN BEN ALI FARAH, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 07496348 délivrée à Tunis le 26/11/2019, ayant le matricule fiscal 1851548A.

Vend le fonds de commerce ayant l'activité COIFFURE POUR HOMMES ET VENTE PRODUITS PARFUMERIE avec tous ses éléments matériels et moraux avec tous ses droits et tous avantages une vente complète, intégrale et irrévocable, toutes les objections à cette vente sont acceptées entre les mains de la rédactrice du contrat Madame SONIA NAHLI avocat titulaire de la carte d'identité nationale 00275609 délivrée à Tunis le 24/12/2019 son bureau est situé à la rue Djebel el Fath numéro 06 Tunis, ce fonds est situé à Rue Sadrabaâl numéro 03 Cité Ghazella Ariana Nord, Ariana 2083.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Echourouk et le Quotidien parus le 26 octobre 2026.

2026R02931FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément au contrat en date du 06/08/2026, enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse, le 02/10/2026, sous le n°26206108, quittance n°M113130, la société «I3Y», son identifiant unique 1959761 V, dont le siège est situé à la Route de Tunis, 4011 Hammam Sousse, a

vendu à la société «Auto Plast», son identifiant unique 1224791S, dont le siège est situé à la Route Ceinture, 4011 Hammam Sousse, la totalité du fonds de commerce destiné à l'exercice de tous types de commerces, sis à la Route de Tunis, Hammam Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels, moyennant le prix de (10.000.000 DT).

Les oppositions sont acceptées au cabinet de Maître Sirine Abdeljelil, avocate à la Cour de cassation, sis à l'Avenue Yasser Arafat, bureau n°A/13, 4054 Sahloul, Sousse.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Chourouk et Quotidien en date du 08/10/2026.

2026S01342FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat dont la signature a été légalisée auprès de la Municipalité de Kairouan le 23 septembre 2026 et enregistré à la Recette des finances de cité El Manar à Kairouan, la société DIAMOND COSMETICS, représentée par son représentant légal, a cédé l'intégralité de son fonds de commerce, immatriculé au Registre National des Entreprises sus le numéro AGTA2GTKOB6LNQ, sis RUE Tariq Ibn Ziad à KAIROUAN, à la société STANDAR BEAUTY TRADING représentée par son représentant légal, titulaire de l'identifiant fiscal 1763277/D.

Cette cession a été conclue moyennant le prix de dix-neuf mille dinars (19000dt).

Comprenant l'ensemble des éléments corporels et incorporels du fonds de commerce.

Les oppositions éventuelles à ladite cession seront reçues à l'adresse indiquée dans l'annonce, à savoir 06 rue Al-Aswad Ibn Rabia, Cité Ennasr, Kairouan dans les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal ACHOUROUK paru le 06 octobre 2026.

2026S01347FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 01/10/2026 enregistré à la recette des finances Kalaa Sghira Sousse reçu n°M040535 enregistrement n°26201779 en date du 06/10/2026 Hechmi Dellel a vendu à Oumayma Ben Amor, tout le fonds de commerce sis au n°56 Avenue 20 Mars Kalaa Sghira, consistant en un local destiné à la vente de produits de nettoyage.

En foi de quoi toute opposition à cette vente doit être présentée au cabinet du maître Rouiss Adel avocat, sis au n°72 lmb Seltene Avenue Senghor Sousse et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la république tunisienne. Un avis similaire est paru aux journaux ECHOUROUK et LE QUOTIDIEN en date du 08/10/2026.

2026S01350FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi par Maître M'hamed Ben Chouikha, avocat à Jemmal, dont la signature a été légalisée en date du 23 septembre 2026, et enregistré à la Recette des Finances de Jemmal en date du 5 octobre 2026, Monsieur Kamel Ben Sadok Boudkhan a cédé à Monsieur Sahbi Ben Mohamed Ben Mahmoud Thabet l'intégralité de son fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, ayant pour activité la vente de parfums et de produits cosmétiques, exploité dans le local commercial sis à l'immeuble El Ghazal, à la gare routière de Jemmal, et ce, moyennant le prix global de vingt mille dinars (20.000,000 DT).

Les oppositions au paiement du prix de vente seront reçues entre les mains de l'acquéreur, au local commercial objet de l'acte de cession du fonds de commerce, sis à l'immeuble El Ghazal, à la gare routière de Jemmal, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne; passé ce délai, les oppositions seront réputées nulles.

Le présent avis a été publié dans le journal "Achourouk" en date du mercredi 7 octobre 2026.

2026S01351FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 03/09/2026 enregistré à la recette des finances rue Habib Bourguiba Sfax le 11/09/2026 quittance N°072601M enregistrement N°26205732, Mr Ahmed ghreyeni a vendu à Mme fatma ben salem le fonds de commerce situé à la route l'aéroport km 4.5 Sfax ayant pour objet vente fruits secs avec ses équipements et tous ses éléments incorporels à savoir notamment la clientèle et achalandage.

Toute opposition sera requise dans le délai de 20 jours de la date de publication dans le JORT à l'adresse du fonds susmentionné.

Cette annonce est publiée au journal le Temps le 4/10/2026.

2026X01381FCCCC

Vente d'un Fonds de Commerce

En vertu d'un acte de vente d'un fonds de commerce daté le 08/05/2023, enregistré à la recette des finances Tataouine le 09/05/2023, quittance numéro M034453 sous le numéro 23201746. Monsieur Messaoud ben Ali Ounis titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05082245, demeurant au 31 Fes Oued El Gamh Tataouine a vendu à Monsieur Abdelmalek ben Chibani ben Amor Chnib titulaire de la carte d'identité nationale numéro 06552750, demeurant à cité Remada Oued El Gamh Tataouine la totalité du fonds de commerce sis au marché municipal Qasr El Mgalbla Tataouine.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur de local de fonds de commerce le marché municipal Qasr El Mgalbla Tataouine dans un délai de vingt jours à partir de date de publication au JORT.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Alchourouk et Le Quotidien le 10 Août 2026.

2026X01383FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé daté le 22/9/2026 et enregistré à la recette des finances ZAGHOUAN le 23/09/2026 N° de quittance 1083313 n° d'enregistrement 20203388 MR GOUMA AMOR a VENDU à MR BEN KHALED ARBI toute sa part de fonds de commerce de vente de café à la zone industrielle à Zaghouan.

Toutes les contestations sont acceptées au local de l'objet de vente dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent Avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal ECHOUROUK le 26/09/2026.

2026403449FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Mateur le 28/7/2026, quittance n°M053772 et enregistré sous le N°26201826 parachevé par un acte enregistré à la recette des finances de Mateur le 26/08/2026, quittance n°M059803 et enregistré sous le N°26702050 Mr wissam ben tawfik sassi, a vendu à Mr Mohamed ali ben kaled ben echedli alyawani la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba Mateur dont le titre foncier 893 Bizerte à un prix de quinze mille dinars.

L'acquéreur accepte les oppositions durant les 20 jours à partir de la date de publication au JORT à son domicile sis au 290 cité erraja Mateur.

Rq: L'annonce est publiée au journal «Echourouk» le 15/09/2026 page 12 et au journal Le «Quotidien» le 15/09/2026 page 17.

2026403451FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances de Hammamet le 05/10/2026 sous quittance n°M145203 et enregistrement n°26206295, M. Habib Zouaoui c.i.n n°03540268, a vendu à M. Oussama Ghanem c.i.n n°06619728 l'intégralité

du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à la vente de fruits secs, exploité au local situé à l'Av Habib Bourguiba Hammamet. Toute opposition doit être adressée au cabinet de Maître Jihen Hafhdallah, sis à l'espace Kochkach, av de la République Hammamet, dans le délai légal publier au journal la Presse le 5/10/2026.

2026403453FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 24/09/2026 n° de quittance M137697, n° d'enregistrement 26205944, Mme Hana Jouini donne à titre de vente le fonds de commerce à Mr Helmi Arfaoui titulaire de la cin n°09780622 son Espace Alimentation Générale sis à l'Avenue Taher Sfar 8050 Hammamet avec ses éléments moraux et matériels, soit les oppositions concernant la dite de vente seront adressées à la demeure de l'acheteur avenue Taher Sfar 8050 Hammamet.

Cette annonce est parue au journal Essahafa du 03/10/2026.

2026403454FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte signé devant la municipalité de Sakiet Sidi Youssef le 22/09/2026 et enregistré auprès de la recette des finances de Sakiet le 22/09/2026 reçu n°M012048 enregistrement n°26200299. Mme Leila bent Saleh Jouablia, domiciliée au quartier El Kerfah, Sakiet Sidi Youssef (Gouvernorat du Kef), a vendu à Mme Houda bent Saad Sarroufi, domiciliée à Ain Mazer, Sakiet Sidi Youssef (Gouvernorat du Kef), l'intégralité du fonds de commerce consistant en un point de vente de fournitures scolaires, secondaires et universitaires (avec leurs accessoires). Ce fonds est exploité dans le local donnant sur la voie publique (le trottoir) jouxtant le stade municipal du quartier El Kerfah,

en vertu de l'autorisation délivrée par la municipalité de Sakiet Sidi Youssef le 16/04/2018 (autorisation d'occupation temporaire du domaine public municipal n°68/2018). Les oppositions éventuelles doivent être formulées dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne, au domicile élu par les deux parties : le cabinet de l'avocat Me Chams eddine Cherni, sis à l'avenue Habib Bourguiba, Le Kef.

Cet avis est publié au journal le Quotidien le 26/9/2026.

2026403455FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la Goulette le 09-07-2026; sous le n°26205640; quittance n°75034 M : Mohamed Bahri Ben Galba a vendu à M Tijeni Ben Aissa le fonds de commerce sis au local n°54 rue Moncef Bey le Kram (vente tous commerces).

Les oppositions éventuelles seront adressées à l'adresse du fonds sis au n°54 rue Moncef Bey le Kram dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2026403466FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de sidi hsin Tunis le 2 octobre 2026 Quittance N°M110828 enregistrement N°26204066, M SABEUR ESSLEIMI a vendu à M Salem Mejri tous les éléments corporels et incorporels du Fonds de commerce sis au 147 ELHREIRIA EZZAHROUNI TUNIS désigné à la vente de vêtements utilisés, l'opposition sera entre les mains de Madame Farida ESSLEIMI demeurant à l'Avenue Ennasim Jardin Elmenzah 2 Mnihla Ariana dans les 20 jours à la rigueur après la publication de cette annonce au JORT.

La publication au journal quotidien Achourouk du 9/10/2026.

2026403468FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances cité de l'indépendance le Bardo le 12 novembre 2025 quittance n°M083827 enregistrement n°25205128 Mr Ali Balti a vendu à Mme Dalila Balti tout le fonds de commerce destinés pour commerce de produits alimentaires détaillés situé au N°104 Rue 20 Mars 2000 Bardo.

Toute opposition devra se faire à l'adresse du fonds de commerce pendant 20 jours de la date de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux le Quotidien et la Presse, le 3/10/2026.

2026403469FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Par acte sous-seing privé fait par maître sabri khdhiri, daté le 17 septembre 2026 à manzel Bourguiba enregistré à la recette des finances de manzel Bourguiba, le 18 septembre (quittance n°M075695 enregistrement n°26202521) Mohamed amine jaouni a vendu à Nedhier zheni la totalité du fonds de commerce affecté pour lavage et vente d'accessoire voiture, exploité à la rue 09 avril tinja.

Toute opposition doit être faite auprès du rédacteur du contrat au numéro 1 rue hedi saidi 2ème étage - bureau 7 manzel Bourguiba et ce dans les délais de vingt jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

La vente a été publiée au journal "AL CHOUROUK" à la date du 25 septembre 2026.

2026403472FCCC2

Location gérance libre

LOCATION D'UN FONDS DE COMMERCE

(GERANCE LIBRE)

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce sous forme de

gérance libre enregistré à la Recette des Finances de Djerba le 29/04/2026 enregistrement n°26302759 reçu n°M053282, la Société «Café Zayoud Mellita» représentée par sa représentante légale Mme Aouicha Bent Mohamed Zayoud titulaire de la CIN n°05749053, a loué à M. Adlen Ben Amor Khalfallah titulaire de la CIN n°05762220 l'intégralité du fonds de commerce consistant en un café avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Mellita Houmet Souk Djerba.

Les oppositions sont reçues au siège du fonds de commerce susmentionné dans un délai de vingt jours de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Paru aux Echourouk et le Quotidien le 25/09/2026.

2026R02919FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de location daté le 29/01/2026 enregistré à la recette des finances de Djerba Midoun le 09/02/2026 sous le reçu n°M0150090, Monsieur MOUNIR ben HEDI ben ZAGHDIDI, titulaire de la CIN n°07003041 a loué son fonds de commerce situé dans le local n°12 sis à la place de 7 novembre Midoun Djerba ayant pour activité principale «Artisanat» avec tous ses éléments physiques et moraux à Monsieur MOHAMED ben SASSI MRABTI titulaire de la CIN n°05848150.

Toute opposition est recevable à l'adresse du fonds dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne. Paru aux journaux Echourouk et le Quotidien le 30/09/2026.

2026R02924FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon un document écrit établi par le Maître Bouzid AL-Akchi avocat à sidi bouzid dont le contrat est daté le 16/09/2026 et enregistrés auprès du Bureau financier de SIDI Bouzid à la date du 16/09/2026, sous n°M098035.

M. Misbah Ben Ali Ben Misbah Atwi de nationalité tunisienne titulaire de la CIN numéro 04288947 datée du 10 Mai 2005.

Au profit de Monsieur Mohamed Ben El Hadi Ben Abdallah Ltaief de nationalité tunisienne titulaire de la CIN numéro 09138081 délivrée le 22 juin 2022 résident à Médenine.

L'ensemble de l'entreprise avec ses actifs corporels et incorporels situé rue Habib Bourguiba en face de la mosquée Gaza sidi bouzid et comprenant un REPAS RAPIDE à été loué pour un certain montant de cotisation mensuelle de deux mille dinars (2000 d) est acceptée et toutes les objections sont acceptées sur le lieu de l'entreprise louée dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette publicité a été publiée dans les journaux AL-SABEH et Le Temps à la date du 24/09/2026 sous le numéro 24692.

2026R02929FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 29/9/2026 enregistré à la recette des finances Victor Hugo à Sousse sous le n°26304501 quittance n°55148, la société El hamza café et restauration SARL, demeurant à Immeuble Helia 2 sahloul 4 Sousse, a loué à la STE ERINE COFFE SHOP SARL en cours de constitution, Demeurant à Immeuble Helia 2 sahloul4 Sousse, la totalité du fonds de commerce pour l'activité de café Boisson et fast-food, sis à Immeuble Helia 2 sahloul 4 Sousse.

Les oppositions doivent être adressées à Immeuble Helia 2 sahloul 4 Sousse dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 8/10/2026.

2026S01340FCCC3

Location d'un fonds de commerce

"Gérance Libre"

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 07/02/2024, enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 01/03/2024 sous N°24300565 Quittance N°M009568, Mr Amir CHOUCHE, titulaire de la CIN n°09263275, a loué à Mr Wissem HARRAS, titulaire de la CIN n°09331143, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Restaurant, sis 3 Rue Abdelkader Baghdadi près de la Mosquée Errahmène Sahloul - Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée d'un an renouvelable du 01/02/2024 au 31/01/2025. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 9/10/2026.

2026S01344FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de location d'un fonds de commerce signé le 22/05/2026, enregistré sous le n°26301428 et quittance n°035702 à la recette des finances la Jazira le 10/06/2026, M. Nabil Ben Romdhane Ben Youssef Bouzekri, titulaire de CIN n°04624767 délivrée à Tunis, le 20/10/1999, a loué à la Société BANDERAS, en cours de constitution, représentée par son gérant M. WAEL MOSFAR CIN n°08750841 délivrée le 28/01/2008, la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels sis au local n°29 rue souk louzar Tunis medina, pour un montant annuel de 2400DT.

Les oppositions doivent être faites entre les mains du locataire à l'adresse de la société dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel. Cet avis est publié aux journaux la Presse et Essahafa du 8/10/2026.

2026403452FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance Libre

Selon contrat enregistré à la Recette des finances de La Marsa, le 11/05/2026, quittance n°65489 enregistré n°26303073. Mme Tounis Zoghalami a cédé à Madame Amira Massoud la totalité du fonds de commerce sous forme de gérance libre pour l'activité de vente de fruits secs sis à la rue Baghdad, marché de Boussalsla, La Marsa Tunis et ce, à partir du 1er mai 2025 jusqu'à fin avril 2027.

Cette annonce a été publiée au Quotidien du 2 octobre 2026.

2026403458FCCC3

LOCATION D'UN FONDS DE COMMERCE

EN GERANCE LIBRE

Par acte sous seing privé en date du 4 septembre 2026, signé et légalisé le 24 septembre 2026 et enregistré à la recette des Finances de la Marsa Tunis en date du 24 septembre 2026 Quittance N°122686 et enregistré N°26306512, Madame Cammoun Chama Aicha Wassila, titulaire de la CIN N°05447775, a loué en gérance libre à la Société CALAO, SUARL au capital social de 20 000 DT, au siège social 6 Rue Voltaire la Marsa Tunis, à l'identifiant unique 1734600 G, représentée par sa gérante Madame Cammoun Chama Aicha Wassila, la totalité du fonds de commerce à usage de chocolaterie et confiserie artisanales exploité sous l'enseigne «CHAMALO», situé au 6 Rue Voltaire La Marsa Tunis.

Et cela du 1er octobre 2026 jusqu'au 30 septembre 2027.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien du 9 octobre 2026.

2026403470FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé en 01/09/2026 enregistré à la recette des finances de Nelson Mandela le 24/09/2026

quittance n°M058267 enregistré n°26304522 Mr Mohamed ben fethi gazara titulaire de la C.I.N 04718012 et de matricule fiscal 1620764Y a loué à M. Ahmed ben khoud titulaire de la C.I.N 13278901 la totalité du fonds de commerce destiné pour la vente de fast-food sis au 32 rue kerche akbar 1002 Tunis ceci à partir du 01/09/2026 au 31/08/2027.

Cet article a été publié au Quotidien du 9 octobre 2026.

2026403471FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination : Jeunes Sans Frontières pour un Avenir Meilleur

Objectifs de l'association :

- Contribuer au développement des capacités des enfants et des jeunes dans les domaines éducatif, culturel, social et environnemental.
- Contribuer à la diffusion de la culture de la citoyenneté, du bénévolat et de l'action civile auprès des jeunes.
- Contribuer à soutenir la créativité culturelle et artistique des enfants et des jeunes.
- Contribuer à l'intégration des personnes ayant des besoins spécifiques dans la vie sociale et culturelle, en coordination avec les parties concernées à cet effet.
- Promouvoir les valeurs de tolérance, de coexistence, de rejet de la violence et de l'extrémisme.
- Développer la sensibilisation environnementale en coordination avec les parties concernées à cet effet.

- Etablir des partenariats avec les composantes de la société civile ainsi qu'avec les institutions publiques et privées, dans le respect de la législation en vigueur.

Siège social : Gouvernorat de Gabès, Délégation de Métouia, El Mayya, 6089.

Composition du bureau de l'association :

Le bureau de l'association est composé des membres suivants :

- M. Ehab Krim : Président
- M. Hédi Hannachi : Secrétaire général
- M. Abdesslem Krim : Trésorier
- Mme Wediaa Boussaïda : Trésorière adjointe
- M. Moataz Yahya : Responsable des activités de jeunesse
- M. Khaled Haj Salem : Responsable des relations extérieures
- Mme Salma Kwayder : Responsable des activités pour enfants.

2026R02902APSF1

Constitution d'un syndicat du logement

Suivant procès-verbal de la réunion constitutive du 10/01/2026, enregistré à la Recette des finances TAIEB M'HIRI Nabeul à la date du 25/06/2026 Sous le numéro d'enregistrement 26803732, reçu n°M068626, le Syndicat de la Résidence «TROCADERO» a été constitué, situé à l'Av Habib Bourguiba, à Nabeul.

Membres :

Président : M. Fathi MGHIRBI

Trésorier : M. Adel ZNAYDI.

2026R02925APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : "Association SANAD du Village Tenbib Pour La Solidarité Sociale - Matricule Fiscal : 2002310L

Son objet : La prise en charge des victimes des accidents de palmier et des maladies malignes ainsi que de leurs familles.

Ses objectifs :

1- Contribuer à la prise en charge sociale, psychologique et morale des victimes d'accidents de chute de palmiers dans la région, afin de faciliter leur intégration sociale.

2- Diffuser la prise de conscience et la sensibilisation préventive aux risques du travail dans le secteur des oasis et des palmiers, ainsi qu'aux moyens de prévention des accidents de chute.

3- Appuyer les efforts nationaux de soutien et d'orientation des patients atteints de tumeurs et de maladies malignes, et assurer leur prise en charge psychologique et sociale ainsi que celle de leur famille.

4- Ancrer les valeurs d'entraide sociale et de solidarité citoyenne au sein de la région, d'une manière qui ne contredit pas les lois en vigueur.

- Son Siège social : Tenhib 4232, Délégation de Kébili Nord, Gouvernorat de Kébili.

Et comprend son comité fondateur :

- Elhédi Ben Abdelhafidh Ben Aoun : Président

- Hamdi Ben El Azhar Chniti : Secrétaire Générale

- Moez Ben Ahmed Zaâb : Trésorier.

2026R02927APSF1

Groupement de Développement Agricole

Selon assemblée générale datée le 21/08/2026 enregistré à la recette des finances Av. Tayeb Mhiri Siliana le 29/09/2026 quittance n°M038941, enregistrement n°26702288, il a été décidé de constituer un groupement;

Nom du groupement : Groupement Hydraulique d'Intérêt Commun de Amarsia Essafina Siliana Sud

Adresse : Amarsia Siliana.

Zone d'intervention : Amarsia.

Membres :

- Président : Ayachi Salem

- Trésorière : Amor Fadhila

- Membre : Sameh Selem.

2026R02934APSF1

Constitution du bureau syndical du syndicat des copropriétaires dans le complexe résidentiel

Bureautique et commercial

Résidence Farah 67 avenue Habib Bourguiba Ariana

Suivant procès-verbal de la deuxième assemblée générale ordinaire et élective du 03 Juillet 2026 enregistré le 16/07/2026 à la recette des Finances Ariana sous le n°26704198 Quittance n°M081453 le bureau syndical du syndicat des copropriétaires dans le complexe résidentiel Bureautique et commercial Résidence Farah 67 avenue Habib Bourguiba Ariana a été constitué et élu à la l'unanimité pour une durée de deux ans renouvelables et composé comme suit :

*Madame Mariem Boujnah : Présidente

*Monsieur Ali Jaziri : secrétaire général

* Monsieur Chiheb Khiyari : Trésorier

*Monsieur Farid ben Belgasem : Membre

Une copie du dossier Juridique a été déposé à la Municipalité de l'Ariana l'autorisation a été accordée le 30 septembre 2026 sous le n°2547.

2026R02935APSF1

Projet de constitution d'une association sportive

Dénomination de l'association : Club Sportif Féminin de Mégrine

Siège social : 18, rue des Martyrs, Mégrine Chaker, Gouvernorat de Ben Arous.

Objet et objectifs de l'association :

L'association a pour objectif de former et encadrer les jeunes, de les encourager et de contribuer au développement de leurs capacités physiques et techniques, afin de les aider à atteindre les plus hauts niveaux sportifs et moraux.

L'association s'engage à participer aux différentes compétitions sportives placées sous l'égide de la Fédération Tunisienne d'Athlétisme.

Discipline sportive : Athlétisme.

Membres fondateurs :

Présidente : Abir Hamdi

Vice-présidente : Fadhila Raboui

Trésorière : Houda Hamdi

Secrétaire générale : Awatef Omri.

2026R02940APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Football Club Ain Bidha

Objet : Sportif

But : Formation et encadrement des jeunes en football, les encourager et développer leurs capacités physiques et techniques. S'engager à participer aux diverses compétitions organisées par la fédération concernée.

Siège : Près de la municipalité de Aïn Bidha- Délégation Hafouz - Kairouan.

Complexe sportive rattachant : Stade municipal de Hajeb El Ayoun

Correspondance : n°2324 du 29/09/2026

Président : Salem AGRABAOUI

Vice président : Faouzi FEJJARI

Secrétaire Général : Mohamed Sahbi SELMI

Trésorier : Maher JABLAOUI.

2026S01339APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association des retraités des douanes - Sousse.

Adresse : Immeuble Aoun appartement 501, 5e étage, Rue 20 Mars, Jawhara, Sousse 4000.

Objet : Association de retraités.

Objectifs :

1- Apporter un soutien en matière d'encadrement et d'assistance sociale, afin de garantir une bonne qualité de vie aux retraités.

2- Renforcer la communication entre les retraités et l'administration, afin de consolider l'esprit d'appartenance au corps des douanes.

3- Participer aux activités récréatives et sociales destinées aux retraités.

4- Honorer les retraités ainsi que les familles des anciens membres décédés à l'occasion de la Journée nationale des retraités.

5- Renforcer l'esprit d'appartenance et l'amour de la patrie.

6- Aider les adhérents dans l'accomplissement de leurs démarches administratives.

Composition de l'association :

Président : Ahmed El Ajdal

Vice-présidente : Mouna Esskhiri

Secrétaire général : Najib Cherif

Trésorier : Salah Deldoul

2026S01348APSF1

Syndic résidence el Fath bloc (escalier) 4

Route de sidi Mansour km 4 cité Bourguiba Sfax

Selon l'assemblée générale organisée le 16 juin 2026 s'est établi un procès-verbal entre les membres du syndic sise à résidence el Fath bloc 4 route sidi Mansour km 4 Cité Bourguiba Sfax et nommer selon l'article 89 du code des droits réels.

Et on a enregistré le procès-verbal sous le reçu n°M005429 et numéro d'enregistrement n°26805101 à la date du 10 août 2026.

Et nommé le cadre syndical comme suit : Mme Salwa Halwani présidente du syndic

Et Mme Abir Awled Eltoumi membre, Mr. Houcine Tili membre.

2026X01375APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association d'Amitié Tunisie Corée de sud

Siège social : Immeuble galerie du Lac - Bureau n°14- Rue du Lac Constance 1053, Tunis.

Objectifs :

- Renforcer les relations et bâtir des liens forts entre le peuple tunisien et le peuple coréen et rapprochement des points de vues dans les domaines économiques, commercial, scientifique, culturel, artistique et autres,

- Renforcer les échanges culturels pour faire connaître les cultures des deux pays,

- Contribution au développement des échanges économique et social,

- Contribuer à la dynamisation du rôle de la société civile dans les deux pays.

Membres :

Président : Ali Goutali

Secrétaire général : Mohamed Ali Souilem

Trésorier : Hatem ben Sta.

2026403462APSF1

Homologation de résolutions

Election d'un nouveau comité directeur

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale électorale en date du 30 août 2026, enregistré à la Recette des Finances de Sbeitla le 16 septembre 2026 sous le numéro 26702117, reçu n°M060242, il a été procédé à l'élection d'un nouveau comité pour l'association «Union Sportive de Sbeitla», composé notamment de :

- M. Hussein Rabii : Président

- M. Atef El Barhoumi : Trésorier

- M. Abdelnasser Saadouni : Secrétaire Général.

2026R02923APSF2

Réunion ordinaire du comité de Syndic

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17/05/2026 au siège du syndic de la résidence «La Rose» sis à Rte gremda km 3.5, enregistré à la recette de l'enregistrement des contrats des sociétés de Sfax en date du 12/06/2026 sous le n°26803600, quittance n°M003842, s'est déroulé la réunion du syndic des propriétaires de la résidence «LA ROSE» et a donné les décisions suivantes :

1- La constitution du nouveau comité de syndic est comme suit :

- Chaabouni Yassine : Président du syndic
- Ennouri Slim : secrétaire général
- Hammemi Hamdi : Trésorier.

2- Approbation et exonération de l'ancien bureau à compter à la période de l'ancien mandat et fixation du mandat du nouveau bureau à 2 ans et les cotisations mensuel à 60 dinars.

3- Décision de fixation de contributions spéciales de 500 D pour l'équipement de la résidence par des panneaux photovoltaïques et aussi l'accord pour l'exécution des travaux d'entretien et d'équipements proposés.

4- Décisions diverses.

2026X01379APSF2

Avis

Conformément au procès-verbal de la réunion du 04/05/2026 enregistré à la recette des finances de Sfax le 07/05/2026 quittance N°M044665, modification de la composition de syndic de copropriétaire complexe city center comme suit et ils entrèrent en fonction à compter du 05/05/2026 : RAMI ABDELKAFI : Président du syndicat - WALID SMAOUI : Vice président - SOUMAYA ELLOUZE : Secrétaire générale, NIZAR ELLOUMI : Secrétaire général adjoint - NADER ELLOUMI : Trésorier - NIZAR ABDELMAKSSOUD : Trésorier adjoint - AHMAD MAHFOUDH, WISSEM DAOUED ET CHADIA BAKLOUTI : membres.

2026X01380APSF2

Avis

Suivant le PV de l'assemblée générale en date du 27 août 2026, enregistré à la recette des finances la Goulette le 3 septembre 2026 sous le N°26000820, quittance N°M091347 et consacrée à l'élection d'un nouveau bureau du syndic des copropriétaires de la résidence Citra, il a été décidé de nommer M. Taher Ben Slimane président du syndic, M. Farid Alfkih

trésorier, M. Marwen Al Fetah membre. L'assemblée générale a également approuvé à l'unanimité la conclusion d'un contrat avec le syndic professionnel "Hubis".

2026403473APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

**VENTE AUX ENCHERES
PUBLIQUES SUR SAISIE
IMMOBILIERE**

**MAITRE HOUICINE BEN MOHAMED
TABBASSI**

Avocat à la cour de cassation

Rue ENNACEUR GANNAS

**Immeuble BAAGUIG, Rez-de-
chaussée, Bureau n°01 GAFSA**

TEL/FAX : 76.225.171

MOBILE : 90.407.542

Avocat poursuivant : Maître Houicine Ben Mohamed Tabbassi, Avocat à la cour de cassation, Rue ENNACEUR GANNAS, Immeuble BAAGUIG, Rez-de-chaussée, Bureau n°01 GAFSA.

Poursuivant : Salwa bent Laamari ben Ahmed Yahyaoui, sans profession, titulaire de la carte d'identité nationale n°06188960 Délivrée à Tunis le 24/06/2016 et demeurant au quartier Essâada à Metlaoui, gouvernorat de Gafsa.

Partie saisie : Mohamed ben Bechir ben Mohamed Slotane, retraité, titulaire de la carte d'identité nationale n°03155717 Délivrée à Tunis le 19/03/2024 et demeurant au quartier Ennouhoudh à Metlaoui, gouvernorat de Gafsa.

Immeuble à vendre : le bien immobilier se situe au quartier Ennouhoudh, dans la ville de Métlaoui, gouvernorat de Gafsa.

Il s'agit d'un immeuble comprenant un logement situé au premier étage, ainsi qu'une partie supérieure supplémentaire dont la construction n'est pas achevée.

L'accès au logement s'effectue depuis la rue par un escalier extérieur non couvert, aménagé au niveau du trottoir. La superficie du bien est d'environ 140 m².

Le logement comprend les éléments suivants :

- Un séjour,
- Un salon,
- Trois chambres à coucher,
- Une cuisine,
- Une salle d'eau,
- Deux balcons,
- Un escalier intérieur reliant le premier étage au rez-de-chaussée,
- Un escalier donnant accès à la partie supérieure, laquelle comprend une pièce destinée à servir de chambre et une terrasse.

Mise à prix : le prix de départ de la vente aux enchères publiques est fixé à soixante et un mille dinars (61000.000 dt). Ce prix a été fixé sur la base du rapport d'expertise établi le 16 septembre 2026 par l'expert judiciaire Jamel Ben Hédi Faraj, suite à l'ordonnance sur requête rendu par le tribunal de première instance de Gafsa, en date du 31 Août 2026, sous le numéro 69556.

Les frais de poursuite et d'exécution sont à ajouter au prix de vente.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu Le Lundi 16 Novembre 2026 à partir de 9 H du matin, auprès de la chambre des criées auprès du Tribunal de première instance de Gafsa.

La visite des lieux : Tous les jours, suivant l'horaire administratif.

- Pour plus de renseignements, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant et prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal de Gafsa.

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers de la mise à prix.

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Monsieur Le Gouverneur territorialement prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal de Gafsa.

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers de la mise à prix.

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Monsieur Le Gouverneur territorialement compétent.

2026R02896VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

La partie poursuivante : BH recouvrement Société anonyme, identifiant unique 0788628G au nom de son représentant légal dont le siège social est sis à l'avenue Alain Savary n°67, Immeuble B, 2ème étage, cité Jardin II, Tunis 1002.

Avocat poursuivant : Maître GARA Noureddine, Avocat à la Cour de Cassation, 33 Av Habib Bourguiba le Bardo MF 373096 X/A/P/000.

La partie poursuivie : Nabil Ben Abdelkader Ben Ammar Ghenima en tant que garant hypothécaire de la société Sanabil Med ayant domicile au 1, rue EVERST, Ariana.

Immeuble saisi : Il s'agit de mille parts indivises de la propriété appelée «ARDH EL KARMA IV, objet du titre foncier 57725 Tunis, qui porte maintenant l'identifiant 112424 Ariana, situé à Soukra sur lesquelles une villa résidentielle y a été construite avec piscine, débarras, buanderie, sanitaire, jardin et trottoir de 594,5 m² de surface et un mur extérieur qui l'entoure. La villa est composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage supérieur.

Le rez-de-chaussée couvre 196 m² et comprend un salon, une salle à manger, une chambre d'amis, un hall, une cuisine, des toilettes, un escalier intérieur, un balcon côté piscine, un

balcon côté entrée arrière et un côté débarras du garage. Il inclut également un garage de 35 m², attenant avec un style moderne, un débarras et une piscine de 75 m², structurée en béton armé de forme courbe, revêtue de carreaux de mosaïque de type skimmer, une buanderie et un sanitaire de 10 m², Le balcon couvert de 56 m² possède des colonnes rondes et est utilisé comme terrasse donnant sur la piscine et le jardin, avec une ouverture sur la chambre à coucher.

Quant au premier étage, il couvre également 196 m² et comprend 3 chambres, une chambre à coucher principale avec des sanitaires, un hall, un salon, un sanitaire, un couloir, un dressing, un balcon et une terrasse. La structure porteuse du bâtiment est de type traditionnel avec des colonnes, des poutres et des dalles en béton armé. Les plafonds sont pour la plupart revêtus de faux plafond. L'épaisseur des murs extérieurs varie entre 45 cm et 35 cm, tandis que celle des murs intérieurs varie entre 15 cm et 10 cm. Les portes et fenêtres sont conçues en bois fin, en aluminium et certaines sont protégées par du fer. Les installations sanitaires des toilettes et salles de bain sont de type raffiné, et les murs des sanitaires et de la cuisine sont recouverts de carreaux de faïence. Le bien immobilier se situe dans le plan d'aménagement urbain de la ville de Soukra dans le gouvernorat de l'Ariana, près de la rue Fatouma Bourguiba Soukra, accessible par des ruelles secondaires.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à un million sept cent quatre-vingt mille quatre cent quarante et un dinars (1.781.441,000D).

Visite de l'immeuble : Conformément à la réglementation et après concertation avec l'avocat poursuivant.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 9 novembre 2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de l'Ariana.

Observations : l'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable par un Avocat et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis.

2026R02912VEPA1

VENTE IMMOBILIERE

Nasr Ben Ameer et associés

S.A.R.L

Maître Nasr Ben Ameer

Avocat près de la cour de cassation

Rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro Sousse

M.F : 1514947j

Poursuivant : Amen Bank représentée par son président directeur général ayant son siège à l'avenue Mohamed V Tunis RNE 0000221M.

Avocat poursuivant : Maître Nasr Ben Ameer, Avocat près de la cour de cassation, exerçant dans le cadre de la société d'avocats "Nasr Ben Ameer et Associés", Rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro, 4000 SOUSSE.

Débiteur saisi : Sté Joulat hôtel Helya, Société Anonyme, représentée par son président directeur général ayant son siège à Immeuble Essaadi, N°13 Bloc C, Route Ariana, Tunis, R N E B1107131996.

IMMEUBLE OBJET DE LA VENTE : La totalité de la propriété dénommée «El Helya» objet du titre foncier n°54339 Monastir, dont la superficie totale est de 44992 m².

Il s'agit d'une unité hôtelière du coté arrière de l'hôtel, il y'a des piscines, des terrains de tennis, des équipements pour les jeux aquatiques, des restaurants en plein air.

L'immeuble est constitué d'un rez-de-chaussée composé d'un espace inférieur et d'une mezzanine et de trois étages,

Le rez-de-chaussée est composé dans l'espace inférieur d'une vaste pièce de réception répartie en plusieurs espaces modernes et

traditionnels, d'un vaste restaurant, d'un night club un couloir menant aux espaces de massage, sport et piscine couverte, toilette, buvette et espaces et terrasses et ascenseurs menant aux étages.

La mezzanine est composée d'une pièce d'administration et une deuxième pièce polyvalente et couloir menant aux chambres.

- Le premier étage contient presque cent chambres.

- Le deuxième étage contient presque cent chambres.

- Le troisième étage contient presque cent chambres.

- La superficie du RDC est de 8585 m².

- La superficie de la mezzanine est de 1790m².

- La superficie du premier étage est de 4250 m².

- La superficie du deuxième étage est de 4000 m².

- La superficie du troisième étage est de 3800 m².

L'hôtel est limité au Sud par la route de l'aéroport reliant Monastir Sousse, à l'Ouest Hôtel Bella Vista, au Nord la mer et à l'Est terrain objet de titre foncier n°85028 du côté de l'hôtel Kuriat Palace.

La Mise à Prix : La mise à prix a été fixée à Trente huit millions cinq cent vingt six mille trois cent dinars (38.526.300 d) selon l'expertise effectuée par l'expert Kamel Boudokhen en vertu de l'ordonnance sur requête n°15586 du président du tribunal de première instance Monastir, en date 08/04/2025.

DATE DE VENTE : La vente aura lieu le Mercredi 11 novembre 2026 (11/11/2026) à partir de 9 h devant la section des ventes immobilières, du tribunal de première instance de Monastir.

VISITE DES LIEUX : La visite de l'immeuble saisi peut se faire chaque jour de 9h à 17h.

2026S01349VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa direction régionale, RNE n°0000110F.

Parties saisies : 1) Elloumi Aymen, titulaire de la C I N n°05381006, gérant de société, domicilié à l'avenue mokhtar ziadi n°65 sakiet ezzit Sfax - en sa qualité de débiteur principal et héritier de la caution réelle- 2) le reste des héritiers du feu Nissaf Gouiaa qui sont : *) Abderrazzak Ben Taher Elloumi, titulaire de la CIN 01077172, réparateur de téléviseurs, domicilié à l'avenue mokhtar ziadi n°65 sakiet ezzit Sfax ***) Elloumi Anis, titulaire de la CIN n°05354928, ouvrier domicilié à l'avenue mokhtar ziadi n°65 sakiet ezzit - Sfax ***) Elloumi Slim, ouvrier, domicilié à l'avenue mokhtar ziadi n°65 sakiet ezzit Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain situé sur la route de Tunis, Km 6, rue Al-Mukhtar Al-Ziyadi, n°65, Sfax, clôturé de tous côtés, d'une superficie totale d'environ 170 m², sur lequel un bâtiment de deux étages a été édifié dont les détails sont les suivants : Le rez-de-chaussée, d'une superficie de 117 m² ; comprend :

- * une porte principale à deux vantaux donnant accès à la propriété entourée par des galeries sur trois côtés : nord, Est et sud. Cette porte sert d'entrée commune aux deux étages. *une petite porte en fer, à l'Est, ouvre sur le couloir Est et mène à l'étage, une seconde porte, au sud, ouvre sur l'étage inférieur, et une autre porte également ouverte sur le bâtiment inférieur, mène directement à :

- Une cuisine équipée d'un évier à deux bacs et de placards pour la vaisselle.

- Un débarras.

- Une salle de bain aux murs en faïence et au sol en parquet.

- Un séjour.

- Un petit couloir.

- Deux chambres.

L'étage supérieur, d'une superficie de 140 m²; comprend :

- *une petite porte en fer orientée à l'Est donnant sur le couloir et mène à un escalier couvert, en béton.

- La porte supérieure, en bois brut, ouvre sur un couloir où se trouve à droite un petit balcon avec une porte en bois et à gauche se trouve un couloir, suivi d'un petit espace avec placards.

- Une salle de bain avec lavabo, toilettes et cabine de douche. Ses murs sont partiellement recouverts de faïence brute.

- Une cuisine équipée de placards en bois et muni d'une fenêtre ouvrant sur l'Est. Ses murs sont partiellement recouverts de faïences.

- Une chambre avec une fenêtre orientée à l'Est.

- Un salon avec une porte donnant sur un petit balcon orienté au sud.

- Un grand balcon orienté à l'ouest avec un sol en ciment et une petite pièce servant de rangement des meubles et autres objets. Son plafond est en plaques de métal (zinc) et son sol en ciment.

La propriété est limitée du sud et de l'ouest par Mahmoud Al-Maalej, de l'Est par Ben Omar, et du nord par une entrée d'où elle est accessible

La mise à prix : 99.000.000D après déduction de la mise à prix de 40 % frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 09/11/2026 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Victor Hugo Sfax

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2026X01371VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Dhafer Dridi

Avocat à la Cour de Cassation

Immeuble E4, 4ème étage, Rue Micipsa, Nord Hilton, mutuelle ville, Tunis

Tél : 71283573/98418360

Partie saisissante : Qatar National Bank - Tunisia (QNB), représentée par son directeur général, société anonyme, ayant l'identifiant unique 0014247W, sise à la rue cité des sciences, centre urbain nord, Tunis, son domicile élu chez Maître Dhafer Dridi, son cabinet sis à l'immeuble E4, 4ème étage, Rue Micipsa, Nord Hilton, mutuelle ville, Tunis.

Partie saisie : 1- Rafik Ben Habib Ben AbdAziz Yahia, titulaire de CIN n° 07349813, son domicile est au N°12, Rue Oued El Koura, Ennasr 2, Ariana (élisant domicile au cabinet de Maître Sami FRIKHA, au sein de la société d'avocats «LAWYERS & COUNSELLORS UNION», son identifiant unique au RNE n°0714232J, dont le siège social est sis au n°11, rue Azzouz Rbaii, Manar 3, Tunis), en sa qualité de caution solidaire réelle «hypothécaire», 2- Henda Ben Abderrazak Chammam épouse de Rafik Yahia, titulaire de CIN n°08704359, son domicile est au N°1 bis, Rue Djebel Aures, Notre Dame, Tunis Ariana (élisant domicile au cabinet de Maître Sami FRIKHA, au sein de la société d'avocats «LAWYERS & COUNSELLORS UNION», son identifiant unique au RNE n°0714232J, dont le siège social est sis au n°11, rue Azzouz Rbaii, Manar 3, Tunis), en sa qualité de caution solidaire réel «hypothécaire».

Avocat poursuivant : Maître Dhafer Dridi, Avocat à la Cour de Cassation, Immeuble E4, 4ème étage, Rue Micipsa, Nord Hilton, mutuelle ville, Tunis, Son MF 1162951 X.

L'immeuble saisi : Le bien immobilier objet de la saisie consiste en l'immeuble immatriculé dénommé «Zina», objet du titre foncier n°27842 Ariana, à vocation industrielle, constitué de la parcelle n°9, extraite du titre foncier originaire «14974 Ariana», sis dans la zone industrielle de Sidi Thabet, Gouvernorat de l'Ariana, d'une superficie de 2 072 m², divisé en 2 072 parts, appartenant en propriété aux deux personnes saisies, comme suit : 1- Le premier saisi, Rafiq Ben Habib Ben Abdelaziz Yahia, propriétaire de 1 036 parts sur un total de 2 072 parts. 2- La deuxième saisie, Hinda Bent Abderrazak Ben Mohamed Chammam, propriétaire de 1 036 parts sur un total de 2 072 parts.

Le bien immobilier objet de la saisie constitue une partie d'une usine de café. L'usine de café occupe la totalité du bien immobilier objet de la saisie, objet du titre foncier n°27842 Ariana, ainsi que la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°22340 Ariana, contigu au bien objet de la saisie du côté nord-est.

Le bien immobilier objet de la saisie est délimité comme suit : au nord-ouest, par une rue ; au nord-est, par l'immeuble dépendant de l'usine de café, objet du titre foncier n°22340 Ariana, correspondant à la parcelle n°10 du plan établi par l'Office de la Topographie et du Cadastre, d'une superficie de 1 980 m² ; au sud-est, par un immeuble appartenant à un tiers, objet du titre foncier n°41812 Ariana; au sud-ouest, par un immeuble appartenant à un tiers, correspondant à la parcelle n°8 du plan établi par l'Office de la Topographie et du Cadastre, d'une superficie de 2 051 m².

Le bâtiment édifié sur le bien immobilier objet de la saisie constitue le prolongement du bâtiment appartenant à la société exploitant l'usine de café. Le bâtiment édifié sur le bien objet de la saisie est affecté à la distribution des marchandises fabriquées dans l'immeuble contigu.

Le bâtiment édifié sur le bien objet de la saisie comprend des espaces de stockage, un atelier de maintenance des équipements, un espace destiné à la distribution des marchandises ainsi que plusieurs bureaux. Il se compose d'un rez-de-chaussée et d'une mezzanine partielle. La structure du bâtiment est en béton armé. Les toitures sont également en béton armé. Les murs extérieurs sont en briques, de même que les cloisons intérieures. Le rez-de-chaussée comprend trois bureaux, quatre magasins, un atelier de maintenance, deux locaux, des sanitaires, un vestiaire ainsi qu'un escalier desservant la mezzanine partielle. La superficie bâtie couverte du rez-de-chaussée est de 1 272 m². La mezzanine comprend quatre bureaux et un couloir, pour une superficie bâtie couverte de 90 m². La superficie bâtie couverte totale du bien immobilier objet de la saisie est de 1 362 m², La superficie affectée au parking est d'environ 800 m².

La mise à prix : La mise à prix a été fixée à la somme de deux millions quarante deux mille six cents dinars (2.042.600,000 DT), à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication (vente) : Lundi le deux Novembre deux mille vingt-six (02/11/2026), à partir de neuf heures (9h) du matin, à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance d'Ariana, sis à la Rue André Ampère Ariana.

Les conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité : La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Observations : Pour plus de renseignements, consulter le cahier des charges auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance d'Ariana ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

2026403444VEPA1

CABINET MAITRE ASMA BETTAIEB

12 Avenue Cyrus Le Grand 1er étage B N°11

TEL : 94.016.560

MF : 0935888Z/P/000

A la demande de la BH 18 Avenue Med V

Contre la partie saisie : Sté IMMOBILIERE ESSAKINA, SARL (8566901/V) sis au 02 rue Raed Bjaoui angle avenue 20 Mars Bardo.

A la diligence de Maître Asma Bettaieb Avocate à la cour de Cassation.

Immeuble à vendre : TF N° 176411 Tunis de 4 000 m², à «Diyar Ben Mahmoud» à El Agba (Tunis) au nord par une voie publique, au sud des résidences du lotissement Diyar Ben Mahmoud, à l'est par la rue du Musée Océanographique et à l'ouest par le lot n°104. Il est un terrain nu, de forme irrégulière sur une pente, Au sud-est, on trouve un espace de superficie réduite aménagé en zone verte, utilisé à titre gracieux comme aire de jeux par la garderie d'enfants adjacente.

Mise à prix : 2.600.000.000 dinars frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 09/11/2026 devant le tribunal de 1ère instance de Tunis 2 à partir de 9 H du matin.

On peut visiter le lieu tous les jours.

2026403450VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître ADEL HANNACHI

Avocat à la Cour de Cassation

6 Rue d'Autriche - Tunis

Tél : 71 894 201

Fax : 71 894 202

Partie saisissante : La Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA, Registre National des Entreprises Identifiant Unique n°000110F élisant domicile au

cabinet de son avocat maître Adel HANNACHI, avocat à la Cour de Cassation dont le cabinet est au 6 Rue d'Autriche Tunis, MF n°1069365H.

Partie saisie :

1/ La Société Etablissement ZOUABI, SARL, Immatriculé au Registre National des Entreprises sous le N°1102988D, dont le siège social est à Immeuble Khaled Ben Ali Avenue 18 janvier Béja.

2/ Mohamed Habib Ben Ahmed KOUKI AMRI, Tunisien, né le 23/01/1960 à KOUKA BEJA, Agriculteur, titulaire de la CIN n°02169467, demeurant à Henchir Nakhla Sidi Ismail Béja sud Béja.

Avocat poursuivant : Maître ADEL HANNACHI, 6 Rue d'Autriche - 1002 Tunis.

Descriptif de l'immeuble : La totalité de l'immeuble sis à Sidi Ismail délégation Béja sud Béja d'une superficie de 09h 85 are 08 ca, objet du titre foncier n° 17948 Béja dénommé «KHADIJA » composé de deux parcelles de terrain agricole limité par un sentier agricole, adapté aux grandes cultures.

Parcelle n°50 adapté aux grandes cultures d'une superficie de 89972 m², limité du sud parcelle 49, Est sentier agricole, nord parcelle n°55.

Parcelle n°54 adapté aux grandes cultures d'une superficie de 8536 m², limité du nord parcelle 56, Est sentier agricole, Sud parcelle n°53.

La mise 0 prix :

La mise à prix a été fixée à la somme de Deux Cent Quarante Six Mille Deux Cent Soixante Dix Dinars (246270,000 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le Jeudi Douze Novembre deux Mille Vingt Six (12/11/2026) à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Béja (chambre des ventes immobilières) situé, Avenue Habib Bourguiba Béja.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Béja ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable du gouverneur de Béja.

2026403465VEPA1

Avis aux créanciers

Avis

Par Jugement n°2068 du 29/09/2026 rendu par le tribunal de 1ère instance de Grombalia Faycal Ben Mohamed Ali Naifer est nommé Tuteur de ses deux fils mineurs Mohamed Yassin Naifer et Mohamed Adem Naifer pour gérer leurs affaires en bonne et due forme.

2026R02933VEPA2

Vente d'un camion

En vertu de la décision judiciaire rendue par le juge de la faillite du tribunal de première instance de seliana le 29/09/2026, il a été décidé :

La vente «camion appartenant à la Sté EQUARRE MODE». Le prix a été fixé à 32.000.000 dt.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite Mr HATEM NASRI sis à la rue Ibn Jazar immeuble Avicenne 3ème étage, bureau n°302 Sousse contre le paiement de la somme de cent dinars (100 dinars).

Les offres doivent parvenir à l'adresse sus-indiquée sous pli fermé avec mention «à ne pas ouvrir» au nom de Mr le syndic de faillite et soit par voie postale et ce au plus tard le 17

OCTOBRE 2026 ou directement au bureau et au nom de Mr le syndic au plus tard à 17 heures.

Pour plus de renseignements, contacter le numéro suivant : 98549234.

2026S01341VEPA2

Avis aux créanciers

En vertu de l'ordonnance sur requête rendue par le Président du TPI de Kairouan n°46063 en date du 23/09/2026, Lotfi Grouz est désigné liquidateur de la succession de feu Mohamed ben omar hadhfi, à l'effet d'établir l'inventaire de la succession, de recenser les héritiers, d'administrer la succession et de préparer le projet de partage.

Les créanciers sont invités à produire leur titre de créance dans un délai de 30 j à compter de la date de parution du présent avis au JORT à l'adresse suivante : Avenue Hassouna Ayachi immeuble ben Ahmed 4000 Sousse. Tél : 98404706.

2026S01346VEPA2

Nomination d'un liquidateur

Association BATIR L'AVENIR

Siège social : 4, rue Hassen BACCOUCHE - HAMMAM SOUSSE - SOUSSE

I.U : 1554024 T

En vertu d'une ordonnance sur requête n°83850 rendue en date du 01 octobre 2026 par Mr. le président du tribunal de première instance de Sousse 2, il a été déclaré la désignation de Mr. Ismail SBAI en qualité de liquidateur judiciaire de l'association ci-dessus indiquée.

Les créanciers doivent inscrire leurs créances auprès de liquidateur dont le siège est sis au cabinet n°10 immeuble EL Baraka, avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, dans un délai qui ne dépasse pas trente jours à partir de la présente publication.

2026S01353VEPA2

Avis de distribution

Le greffier du tribunal de première instance de Sousse2 annonce la décision du juge commissaire du 13/03/2026 dans l'affaire n°168 pour l'ouverture de la procédure de distribution de la somme de 9.843,000 dinars consignée à la trésorerie régionale de Sousse le 17/10/2025 objet de l'attestation de dépôt n° R005741 quittance n°M050227 du 23/06/2016 contre la Société SAVEURS MEDITERRANENNES RNE 1036348C sise à la zone industrielle de Kondar Sousse à la diligence de Maître OLFA GHARBI Avocate à la cour de cassation, de la société Internationale Avocats Conseils pour le compte de la BFPME ayant domicile élu à son étude sise au 37 bis rue Ali Zlitni Manar 3, Tunis.

Dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 du code de procédure civile et commerciale.

2026403447VEPA2

Nomination de liquidateur

Suivant décision N°1579 émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 21/09/2026, concernant le dossier de liquidation judiciaire n°429 il a été décidé la nomination de Madame Faouzia ABBES domiciliée au 11, Rue belhessen jrad cité administrative Ariana - Tél : 28 206 646, en qualité de liquidateur des biens communs entre Mondher Nkili CIN N°05415314 et Olfa Salhi CIN N°05576949 et la nomination de Mr Rami Hammami juge commissaire.

Les créanciers doivent produire leurs documents au bureau de la liquidatrice dans les 15 jours qui suivent l'apparence de cette annonce au JORT.

2026403459VEPA2

Avis de nomination

Suivant ordonnance sur requête N° 81801 du Tribunal de première instance de Tunis en date du 19/05/2026, Mme Rania BOUKADI, sis au 11 Rue Belhassen Jerad, Ariana Tél 98 761 287 a été nommée liquidatrice du bien immobilier commun appartenant à Hafedh Ben Ramadan et feu son épouse Widad Boujemaa, sis à Gammarth La Marsa, objet du titre foncier N°107327 Tunis.

2026403460VEPA2

Ouverture de procédures de distribution de deniers

Conformément à la décision du juge chargé de la distribution de deniers au tribunal de première instance d'ariana rendue dans l'affaire n°297 soumise par maître hamdi naceur avocat à Tunis au nom de slim ben younes et riadh hamdi contre la société Mécanica lavoro L.m en la personne de son représentant légal, son siège à cité mongi slim sidi thabet ariana, son matricule fiscal 117628/G, et suite à la consignation de la somme de vingt six mille neuf cent douze dinars 471 millimes produit de la vente aux enchères publiques appartenant à la société contre laquelle la distribution est effectuée faute de ne pas retirée ses meubles lors de l'exécution d'un jugement en référé - ordonnant l'abandon; selon le reçu de consignation n°M0004928G en date du 06/01/2026 objet de certificat de dépôt n°6 en date du 16/02/2026 auprès de la trésorerie régional d'ARIANA à la disposition des créanciers et opposants inscrits dans les délais légaux ; est ordonner l'ouverture de procédures de distribution de la somme susmentionnée. De ce fait dans les trente jours de la publication au

journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2026403467VEPA2

CONVOICATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société de Promotion Immobilière Industrielle du Nord

Société Anonyme

Au capital social : 6.600.000 DT

Identifiant Unique : 1071359 F

Av. Taeib M'hiri - Bâtiment Société des Foires de Siliana 6100 Siliana

Messieurs les Actionnaires de la Société de Promotion Immobilière Industrielle du Nord «SOPINO» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 30 octobre 2026 à 11 H au bureau de Tunis sis au 16 rue de Syrie Tunis (ex siège de la BAD), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire.
2. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025.
3. Lecture des Rapports Général, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2025 et approbation des états financiers de l'exercice 2025.
4. Approbation des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
5. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2025.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2025.

7. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2026.

8. Fixation des jetons de présence des membres du comité de Pilotage et de dépouillement au titre de l'exercice 2026.

9. Nomination des premiers Administrateurs de la société au titre des exercices 2026, 2027 et 2028.

10. Nomination du Commissaire aux Comptes de la société au titre des exercices 2026, 2027 et 2028.

11. Pouvoir

2026R02920SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE NOUVELLE D'IMPRESSION DE PRESSE ET D'EDITION SNIPE LA PRESSE ET ESSAHAFA

S.A au capital de 5525760 dinars

MF : 0000.852/P/P/M/000

CNSS : N°73.456-27

Siège social : 17 rue Garibaldi, Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle d'Impression de Presse et d'Edition sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 05 novembre 2026 à 9h à l'Hôtel «AFRICA» ; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire.
2. Lecture du rapport du conseil d'administration pour la gestion 2025,
3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes pour la gestion 2025,
4. Approbation des états financiers de l'exercice 2025,
5. Quitus aux administrateurs,
6. Affectation du résultat de l'exercice 2025,
7. Fixation des jetons de présence,

8. La nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2026, 2027 et 2028

9. Avis de nomination des nouveaux membres du conseil d'administration

10. Les délégations.

2026R02932SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE LA TUNISIE MECANIQUE

Société anonyme

Au capital de 8.150.000 Dinars

Siège social : IMMEUBLE EL BADR, RUE DU LAC MALAREN, LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

Identifiant Unique et Matricule Fiscal : 1143095Z

CNSS : 320421-30

Les actionnaires de la Société LA TUNISIE MECANIQUE, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de leur société, qui se tiendra le Mercredi 18 Novembre 2026 à 10h, au siège social sis à l'Immeuble AL BADR rue du Lac Mälaren, les Berges du Lac 1053 Tunis, et ce en vue de délibérer l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2025.
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents à l'exercice 2025.
3. Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2025.
4. Approbation des états financiers de l'exercice 2025.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2025.
6. Approbation des conventions réglementées prévues par l'art 200 et 475 CSC.
7. Quitus aux membres du conseil d'administration.
8. Continuité de l'activité.
9. Pouvoirs pour formalités.

2026R02936SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société : SECOMET

Forme juridique : Société Anonyme

Identifiant Unique : 0011815T

Capital : 4 500 000 dinars

**Adresse : Route de Sousse Km 25
Fondouk Djedid 8012**

Messieurs les actionnaires de la société «SECOMET» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mercredi 25 Novembre 2026 à 10 heures, au siège social de la société sis à la Route de Sousse Km 25 Fondouk Djedid 8012 à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant le même exercice;

3. Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers relatifs à l'exercice 2025 ;

4. Affectation du résultat 2025;

5. Approbation des conventions réglementées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

6. Quitus aux administrateurs.

2026R02937SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société : SECOMET

Forme juridique : Société Anonyme

Identifiant Unique : 0011815T

Capital : 4 500 000 dinars

**Adresse : Route de Sousse Km 25
Fondouk Djedid 8012**

Messieurs les actionnaires de la société «SECOMET» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le Mercredi 25 Novembre 2026 à 12 heures, au siège social de la société sis à la Route de Sousse Km 25 Fondouk Djedid 8012 à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Transformation de la forme juridique de la société en une société à responsabilité limitée;

2. Adoption des nouveaux statuts;

3. Nomination du gérant de la société.

2026R02938SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 novembre 2026

Société TPS S.A

MF : 850580/N/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société TPS S.A, société anonyme au capital de 1.500.000 dinars tunisiens ayant son siège social à la Z.I Sidi Abdelhamid, 4061 Sousse, sont cordialement invités à se présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire le 05 novembre 2026 à 10 heures au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 30 septembre 2025 ;

2. Approbation des modalités exceptionnelles de la tenue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire,

3. Lecture, discussion et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025 ;

4. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025 ;

5. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 30 septembre 2025 ;

6. Approbation des conventions réglementées ;

7. Affectation du résultat de l'exercice 2025;

8. Distribution des résultats reportés;

9. Quitus aux administrateurs;

10. Jetons de présence ;

11. Nomination du commissaire aux comptes;

12. Pouvoirs pour formalités.

2026S01352SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du groupe

Du 14 NOVEMBRE 2026

Société Régionale d'Importation et d'Exportation

"SORIMEX"

S.A au capital de 1.255.725 Dinars

**Siège social : Avenue des Martyrs
3038 Sfax**

MF : 3900SPM000

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale d'Importation et d'Exportation "SORIMEX" sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire du groupe qui aura lieu le Samedi 14 NOVEMBRE 2026 à 10h au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion du groupe relatif à l'exercice 2025.

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers Consolidés relatifs à l'exercice 2025.

3- Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2025.

4- Quitus aux administrateurs de la société Mère.

5- Questions diverses.

2026X01374SANB3

CONVOCATION A L'AGE

NOUVELLE SOTIM

SA au capital de 17 697 300 Dinars

Route de Gabès km 3 Sfax

IU : 0620656M

Messieurs les actionnaires de la société NOUVELLE SOTIM sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Extraordinaire prévue pour le mardi 10 novembre 2026 à partir de 10 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et acceptation d'un nouveau actionnaire,

- Questions diverses.

2026X01382SANB3

CONVOCATION

Family Entertainment and Amusement Company

Société Anonyme

Au Capital de 2 500 000 Dinars

**Siège Social : Rue du LAC ANNECY
Immeuble ADONIS - Les Berges du Lac - 1053 TUNIS**

M.F : 1670506H/A/M/000

RNE : 1670506H

CNSS : N°645242-95

Messieurs les Actionnaires de la Société «FAMILY ENTERTAINMENT AND AMUSEMENT COMPANY SA» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le mercredi 28 octobre 2026 à 11h, au siège social de la société sis Rue du Lac d'Annecy Immeuble Adonis- Les Berges du Lac 1 - 1053 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation des modalités de convocation de l'Assemblée et des délais de sa tenue
 - 2- Entérinement de l'autorisation de la cession d'une action à Monsieur Lantfi ZEGHDANA décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14/08/2026
 - 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2025.
 - 4- Lectures des Rapports du commissaire aux comptes, relatifs à l'exercice 2025.
 - 5- Examen et approbation s'il y a lieu, des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2025.
 - 6- Approbation des conventions réglementées selon les articles 200 et 475 du CSC.
 - 7 - Affectation des résultats de 2025.
 - 8- Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice 2025.
 - 9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ou la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour les exercices 2026-2027 et 2028.
 - 10- Nomination de nouveaux administrateurs
 - 11- Fixation des jetons de présence de l'exercice 2025.
 - 12- Pouvoirs.
- 2026403446SANB3

CONVOCATION A L'A.G.O

SOCIETE DE CONSEIL ET D'ENTREPRISE EN ELECTRICITE

S.A AU CAPITAL DE 1 049 600 DT

Siège social : Rue Lac Turkana, Résidence les Mimosas, App MB23, 2ème étage, Les Berges du Lac 1053 - Tunis

Identifiant Unique : 0031370W

Messieurs les actionnaires de la Société SCEE sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire le 07 novembre 2026 à partir de 10 heures au siège social sise Rue Lac Turkana, Résidence les Mimosas, App MB23, 2ème étage, Les Berges du Lac 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A caractère ordinaire :

1. Examen des procédures et des formalités de convocation de l'AGO
 2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
 3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025 et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
 4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025 et approbation des conventions réglementées.
 5. Quitus aux administrateurs.
 6. Affectation du résultat.
 7. Pouvoirs pour formalités.
- 2026403448SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EURAFICAINE SICAF

Société Anonyme

Au capital de 2.000.000 Dinars

Siège social : 76 Rue 8600 Zone Industrielle de la Charguia - Tunis

Identifiant Unique : N°0496256A

Messieurs les actionnaires de la Société EURAFICAINE SICAF sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le mardi 3

novembre 2026 à dix heures au siège social à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation de dépassement des délais impartis pour la tenue de l'assemblée annuelle de l'exercice 2025.
 2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice clos au 31/12/2025.
 3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.
 4. Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2025.
 5. Affectation des résultats de l'exercice 2025.
 6. Approbation des conventions réglet entées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.
 7. Quitus aux membres du conseil d'administration.
 8. Questions diverses.
 9. Pouvoirs pour formalités.
- 2026403457SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

4 novembre 2026

Société SMVDA Dar El Bidha

Société anonyme

Au capital de 5.700.000 dinars

Siège social : Ferme le Baron Ain Zena Haffouz 3111 Kairouan

Identifiant Unique : 0022471Z

Messieurs les actionnaires de la Société «SMVDA Dar El Bidha» sont convoqués en assemblée générale Ordinaire le mercredi 04 novembre 2026 à 15h au 14 rue du Tissage Zone Industrielle Ksar Said Manouba à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Autorisation de dépassement des délais impartis pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice clos au 31/12/2025.
- 2) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31/12/2025.

3) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31/12/2025.

4) Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2025.

5) Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales conclues durant l'exercice clos au 31/12/2025.

6) Quitus aux membres du conseil d'administration.

7) Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2025.

8) Délégation des pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2026403461SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

**Société ISOTOPE RADIOACTIF S.A
SOCIETE ANONYME**

AU CAPITAL DE 4 8000 000 D

**43 Rue Socrate, Zone Industrielle
Le Kram - Tunis 2015**

Identifiant Unique : 0936652J

Le conseil d'administration de la société Isotope radioactif SISORA-SA, réuni à la date du 30 Septembre 2026, a décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire pour le 30 octobre 2026 à 09 Heures au siège de SISORA sise à 43 rue Socrate Z.I Khair-Eddine au Kram, Tunis.

L'ordre du jour de ladite AGE aura pour objet uniquement le point ci-dessous mentionné :

1- Approbation de la continuité d'exploitation de SISORA en vertu de la loi N°95-34 du 17 Avril 1995 et de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2026403463SANB3

Autres sociétés

**Société Mutuelle de Base de
Service Agricole**

Cave viticole Chuigui Tebourba

IU : 0031697S

Messieurs les adhérents de la Société Mutuelle de Base de Service Agricole Cave viticole Chuigui Tebourba, sont convoqués pour la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 10 novembre 2026 à 10 heures, au siège de la société sis à Chuigui - Tebourba pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2025

2/ Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2025

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour le même exercice

4/ Approbation du rapport d'activité et des états financiers et quitus à donner aux administrateurs.

5/ Affectation des résultats.

6/ Désignation d'un commissaire aux comptes de la société.

Les documents comptables relatifs à l'exercice 2025 seront mis à la disposition des adhérents au siège de la société, à partir du huitième jour avant la date de la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

2026403464SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Mme REBH bent Mohamed ben Ali Khlifi titulaire de la carte d'identité n° 04328790 annonce la disparition de son titre de propriété n°13/20312 du titre foncier n°72090 sidi bouzid.

2026X01369DIVD2

Avis

Les héritiers de Mostfa ghrab porte à la connaissance du public la perte de son titre d'une maison sise à la route de Ain km 5 Sfax et d'un terrain

superficie 2770.65 m² sis à la route ain et ataya km 11 sfax. Par conséquent il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du notaire Ben amira Ezzeddinne à la médina arabe n°7 rue des notaires Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours.

2026X01370DIVD2

Avis

AMEL Belmabrouk annonce qu'elle possède un lot de terrain situé à Sfax route tanior Km 11.5 provenant par l'acte notarié à l'attestation des deux notaires hichem fourati et nizar hachicha le 21/11/2019.

Et elle déclare qu'elle a perdu l'acte notarié et elle désire se faire délivrer une autre copie originale tous contestataires devra s'adresser au bureau du notaire hichem fourati situé à l'avenue hedi chaker sakiet ezzit Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis.

2026X01372DIVD2

DECLARATION DE PERTE

Monsieur Mohamed Ben Radhaouane El Manna, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°05295678, déclare avoir perdu le titre de propriété n°18284/02, relatif à l'immeuble sis à Aïn El Mayel, Délégation de Sfax Sud, Gouvernorat de Sfax, objet du titre foncier n°99658 Sfax, appartenant à feu Ridhaouane Ben Mohamed El Manna.

2026X01373DIVD2

Avis

Les héritiers Abdessalem Ben Mohamed Ben Ali Ghanouchi et son épouse Dalila Bent Mansour Ben Mohamed Gharibi avisent être propriétaire d'une maison dans une cité populaire numéro 304 sise cité Habib Sfax ont pour origine un acte de vente au 20 novembre 1992 enregistré au 4 janvier 1994 N°12 par les notaires Housin Turki et Tayeb

Abid et que leur titre de propriété étant perdu et ils veulent en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte d'intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à SFAX dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2026X01377DIVD2

Avis

Mrs Meher, Zouheir, Samia, Sajjaa, Mounia, Amira, Fikria et Héjer fils d'Ameur Kallel annoncent avoir perdu

l'acte de Donation de leur mère Kallel Bahia daté le 3 juin 2000 enregistré le 10 juin 2000 N°M047340 par l'attestation des deux Notaires Ali Driss et Ilyes Karray de sa quote - part d'un terrain complanté de 77 oliviers situé à Elhincha Sfax; Ils veulent ainsi extraire un deuxième exemplaire de leur acte original de cette propriété, et quiconque qui a une réclamation qu'il la présente au notaire Mr Karray Ilyès à la rue des Notaires à la médina de Sfax dans un délai de trente jours.

2026X01378DIVD2

Avis

Madame Sabeh Bent Ameur Louati annonce que le titre de propriété de son mari décédé Mansour Ben Bachir Louati concernant la totalité d'une parcelle de terre d'une superficie de 350 m² située à la route Habena km 5 Sfax a disparu et elle veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu.

Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Mr. Mohamed Dahmen dans un délai de 30 jours à partir de l'opposition.

Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2026X01384DIVD2